

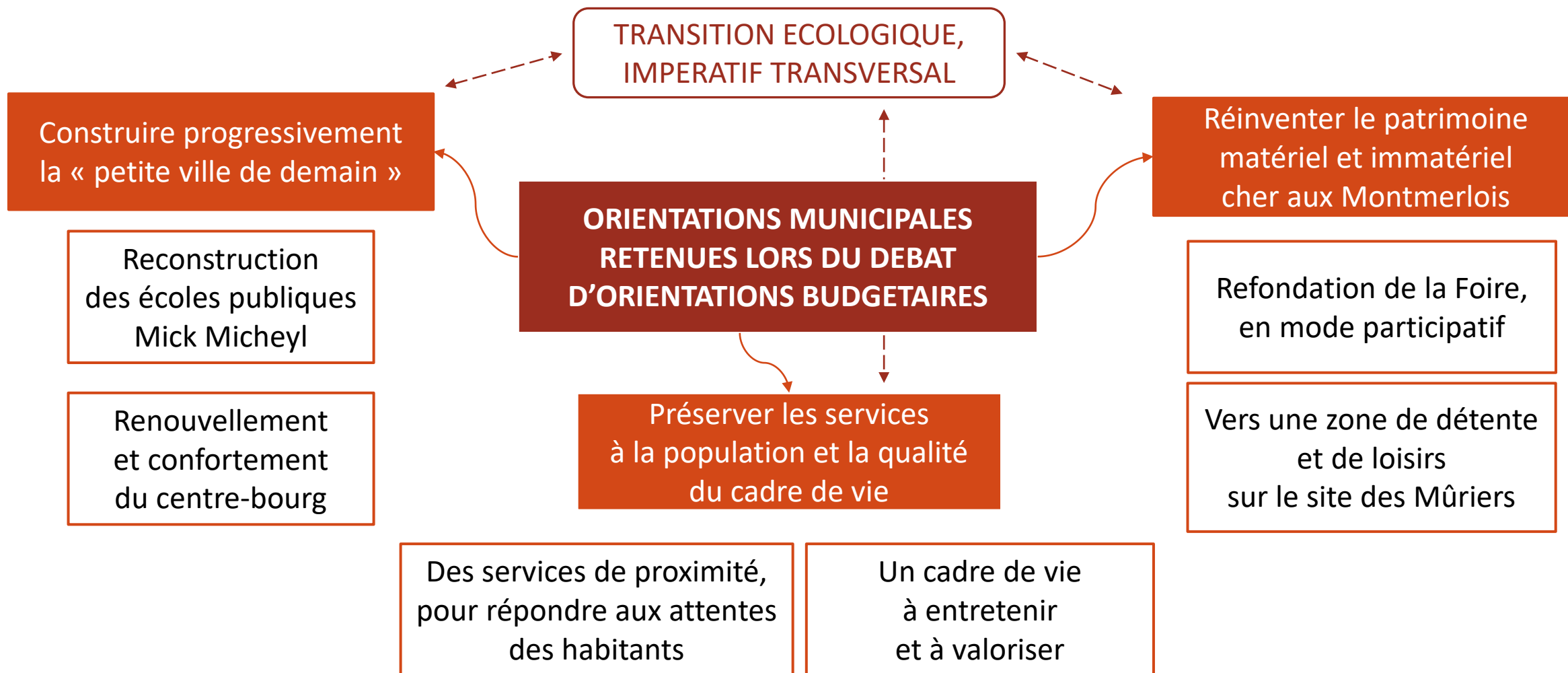
BUDGETS PRIMITIFS 2024

Présentation synthétique



Projet présenté en commission Finances
le 28/03/2024

Axes structurants de l'élaboration budgétaire



Budget principal « Ville »

En section de fonctionnement, le projet de budget s'équilibre à 3 974 166,28 €.

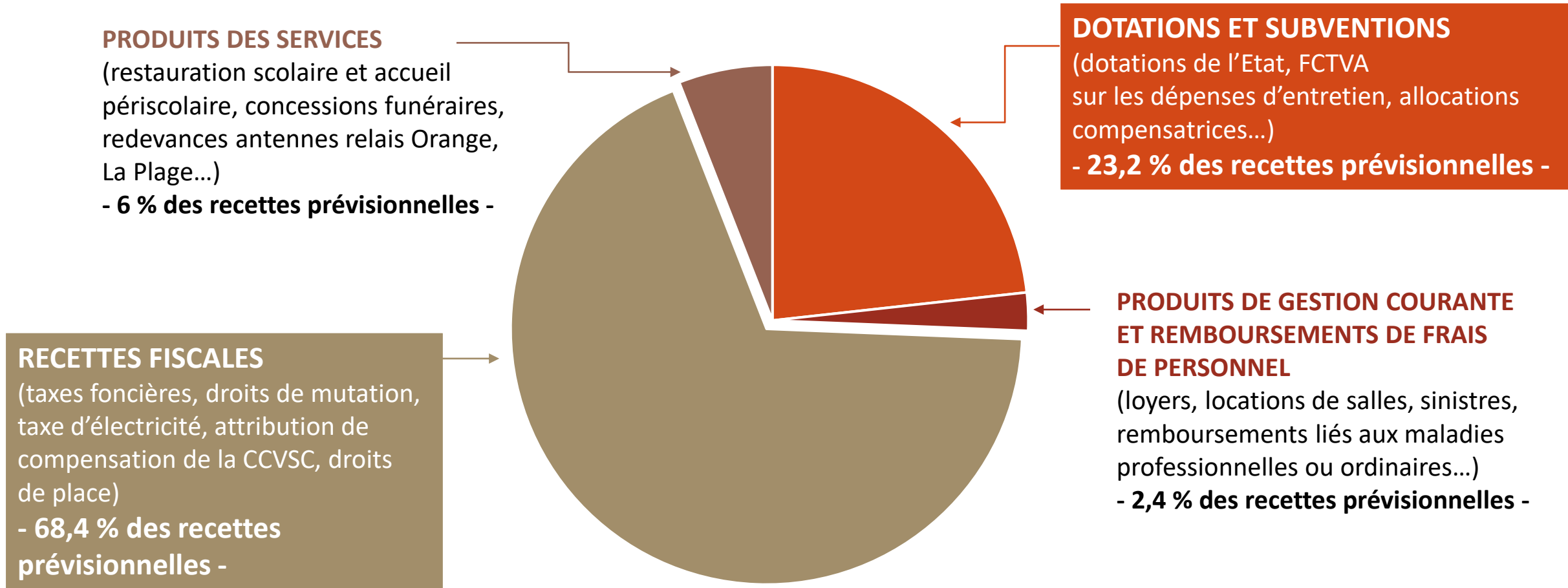
Section de fonctionnement

Recettes

CHAPITRE	OBJET	PRÉVISIONNEL 2023	CAP FIXE AU ROB 2024	PRÉVISIONNEL 2024
	TOTAL	3 499 320,89 €		3 974 166,28 €
013	Atténuations de charges	5 000 €	8 000 €	12 000 €
70	Produits des services	198 000 €	210 000 €	203 000 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 214 000 €	2 285 000 €	129 000 €
731	Fiscalité locale			2 211 000 €
74	Dotations - Participations	800 000 €	800 000 €	795 000 €
75	Autres prod. Gestion courante	45 000 €	50 000 €	70 000 €
77	Produits spécifiques	1 000 €	0 €	0 €
	Recettes réelles	3 263 000 €	3 353 000 €	3 420 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	3 000 €		22 000 €
002	Résultat reporté	233 320,89 €		532 166,28 €

**Des recettes
dynamiques
+ 4,8% entre
2023 et 2024**

Répartition des recettes prévisionnelles



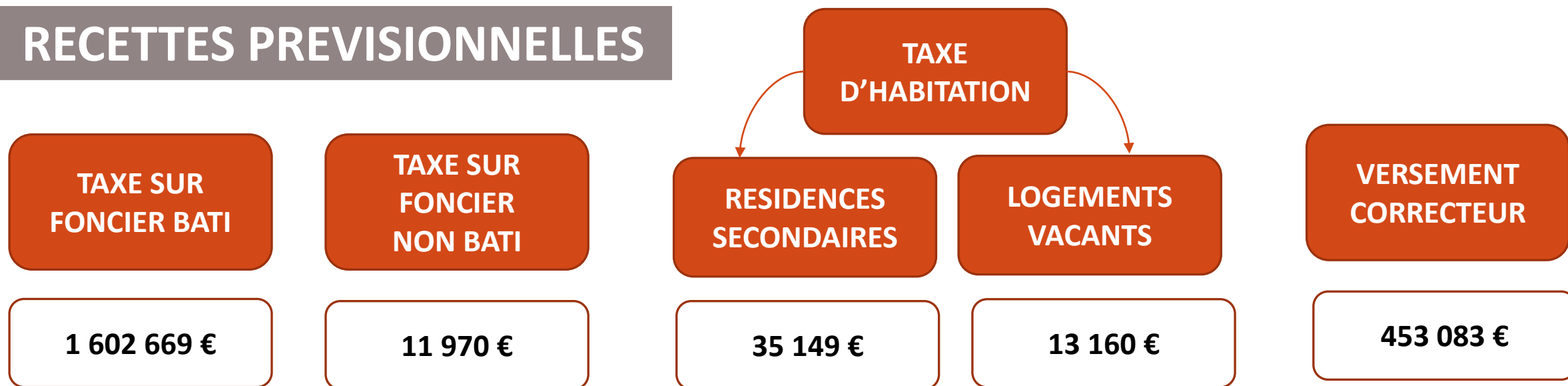
Recettes liées à la fiscalité locale

CONTEXTE

- **Une revalorisation des bases de 3,9%** (décision de l'Etat, fonction de l'inflation)
- **Une évolution « physique » des bases de foncier bâti**, de l'ordre de 1,4%
- **Une proposition de maintien des taux** (décision relevant de la collectivité) :
 - Taxe sur le foncier bâti : 35,27%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 46,94%
 - Taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires : 16,98%

Recettes liées à la fiscalité locale

RECETTES PREVISIONNELLES



- **Un total prévisionnel de 2 116 000 €.**
- Les **bases notifiées par l'Etat** demeurant des **bases prévisionnelles**, les recettes sont budgétées de manière prudente, à hauteur de **2 105 000 €**.
- Les **allocations compensatrices** s'élèvent à **90 000 €**.

2 105 000 €
(contre
1 990 000 €
au BP 2023)

Autres principales recettes fiscales



- Les **nouvelles modalités de calcul de la taxe sur la consommation finale d'électricité** permettent de stabiliser les prévisions (+ 7 000 € par rapport au BP 2023).
- Les **droits de mutation sont difficilement prévisibles**. Dans un **contexte de diminution des transactions immobilières**, les crédits inscrits correspondent au plus bas niveau constaté sur les 3 derniers exercices.
- L'**attribution de compensation versée par la CCVSC est reconduite à l'identique**, en l'absence de nouveaux transferts de compétence.

Dotations de l'Etat

RECETTES
PREVISIONNELLES

DOTATION
FORFAITAIRE

331 000 €

DOTATION
DE SOLIDARITE
RURALE

280 000 €

DOTATION DE
PEREQUATION

70 000 €

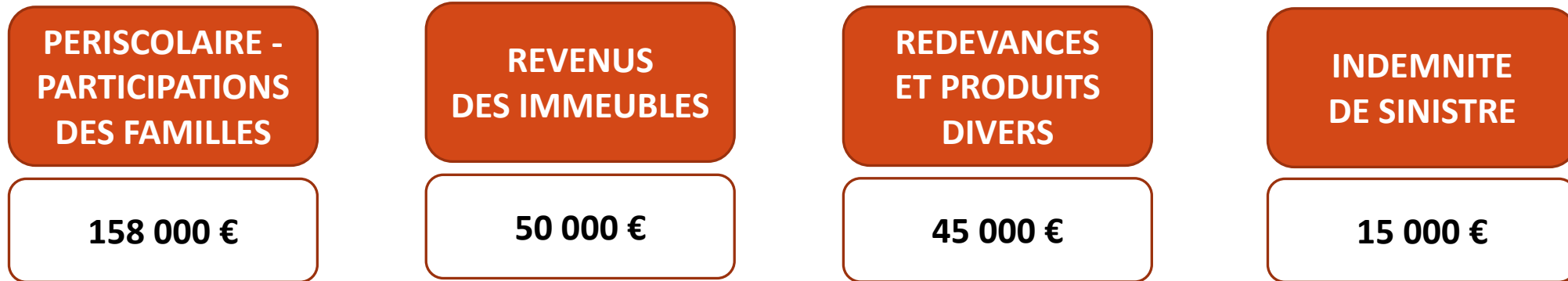
- Considérant les dispositions de la loi de finances 2024, la **dotation forfaitaire** et la **dotation de péréquation** font l'objet de **prévisions stables par rapport au BP 2023**.
- La **hausse des dotations issues de la péréquation verticale** inscrite dans la loi de finances conduit à une **révision à la hausse de l'estimation de DSR (+ 20 000 €)**.

Prestation
CAF

Aucune aide financière pour l'accueil périscolaire n'est inscrite, dans la mesure où les conditions d'un renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens ne sont, à ce stade, pas remplies.

Autres principales recettes

RECETTES PREVISIONNELLES



- Compte tenu des recettes constatées lors des exercices précédents, d'une **fréquentation en hausse** et d'une possible révision des tarifs, en lien avec le renouvellement du marché de restauration scolaire, le **montant de la participation des familles au service Périscolaire est majoré de 8 000 € par rapport au BP 2023**.
- Les **revenus des immeubles**, les **redevances liées à l'occupation du domaine public** (antennes-relais Orange, droits de place Foire, terrasses...) et les **produits divers** (concessions funéraires, adhésions à la médiathèque...) sont **reconduits à un niveau équivalent**.
- Un **différé d'indemnité de sinistre** survenu en 2017 (incendie des locaux « NICOD ») a été notifié en mars 2024.

Section de fonctionnement

Dépenses

CHAPITRE	OBJET	PRÉVISIONNEL 2023	CAP FIXE AU ROB 2024	PRÉVISIONNEL 2024
	TOTAL	3 499 320,89 €		3 974 166,28 €
011	Charges à caractère général	950 000 €	1 020 000 €	1 023 000 €
012	Dépenses de personnel	1 350 000 €	1 500 000 €	1 493 000 €
014	Atténuations de produits	3 000 €	6 000 €	5 000 €
65	Autres charges Gestion cour.	425 600 €	380 000 €	396 000 €
66	Charges financières	35 000 €	60 000 €	60 000 €
67	Charges spécifiques	4 000 €	4 000 €	8 700 €
68	Dotations aux provisions	300 €	300 €	300 €
	Dépenses réelles	2 767 900 €	2 970 300 €	2 986 000 €
042	Dotations aux amortissements	195 000 €		495 000 €
023	Virement à la section d'investissement	536 420,89 €		493 166,28 €

Un effort de maîtrise afin de contenir la hausse à + 7,8% entre 2023 et 2024

Un maintien de la capacité d'auto-financement, à 434 000 €

Charges à caractère général

1,023 M€

CONTEXTE ET LIGNES DIRECTRICES

- **Un contexte d'inflation durable**, qui maintient les charges de la collectivité à un niveau élevé.
- **Des estimations prudentes, mais calculées au plus juste, afin de préserver la capacité d'autofinancement de la Commune.**
- **Une vigilance sur l'exécution budgétaire à venir**, des ajustements demeurant possibles en cours d'exercice.

Au niveau comptable, il est à noter que ce chapitre n'intègre plus les dépenses d'informatique (40 000 €), désormais imputées au chapitre « Autres charges de gestion courante ».

PRINCIPALES EVOLUTIONS

SITE DES MURIERS

- **L'intégration dans le budget principal des dépenses relatives au site des Mûriers** représente un **coût de l'ordre de 50 000 €** (eau, électricité Mûriers / Parc des Sports, élagage, assurances, taxes foncières).
- **Cependant, la subvention au budget annexe est revue à la baisse.**

Charges à caractère général

PRINCIPALES EVOLUTIONS

FOIRE

- En 2023, les crédits alloués à la Foire avaient été revus à la baisse (25 000 €).
- Au BP 2024, **dans le cadre du projet de refondation**, ils sont abondés de 10 000 €, pour atteindre une **enveloppe globale de 35 000 €**.
- La priorité donnée à la refondation de la Foire se traduit aussi dans les dépenses de personnel, avec la création d'un poste de chargé de projet, à mi-temps.

ENTRETIEN DU BATI

- Le BP 2024 voit l'inscription de **crédits nouveaux, relatifs à l'entretien et à la préservation du patrimoine bâti** :
 - **Travaux de remise aux normes électriques** : 7 000 €, correspondant à des achats d'équipements, les travaux étant réalisés en interne par les services techniques.
 - **Entretien des toitures** : 4 500 €, permettant de mener à bien une action non effectuée jusqu'à présent.

Dépenses de personnel

1,493 M€

CONTEXTE ET LIGNES DIRECTRICES

- **Les dépenses de personnel correspondent à des ressources humaines qui permettent à la collectivité de remplir ses missions auprès d'une population qui sollicite et sollicitera des services.**
- **Depuis 2021**, la collectivité a affiché sa **volonté de renforcer progressivement les dépenses de personnel**, afin de :
 - Conforter l'organisation, la structuration et la montée en compétences des services.
 - Remédier à un défaut d'attractivité.
- **Au BP 2024**, dans le respect des capacités budgétaires communales, les **efforts de développement des services** se concentrent sur les **priorités politiques de la collectivité, dans les domaines de l'éducation (service périscolaire), de la prévention et de la sécurité, ainsi que de l'évènementiel (Foire).**
- **L'impact des mesures décidées par l'Etat**, entraînant une hausse des dépenses de personnel, est également pris en compte.

Dépenses de personnel

DEVELOPPEMENT DES SERVICES, EN LIEN AVEC
LES PRIORITES POLITIQUES ET LES BESOINS DES USAGERS

SERVICE PERI- SCOLAIRE

- **Les effectifs fréquentant le service scolaire sont en hausse constante**, sur l'ensemble des temps d'accueil.
- Afin d'**assurer un accueil dans les meilleures conditions**, aussi bien en termes de **sécurité** que de **qualité** des activités proposées, des **extensions de temps de travail des animateurs** et des **créations de postes** sont nécessaires.

SECURITE PREVEN- TION

La **création d'un poste d'ASVP** a été approuvée par délibération en date du 21 décembre 2023.

REFONDA- TION DE LA FOIRE

La **création d'un poste de chargé de projet « Foire »**, à temps non complet (**0,5 ETP**), a été approuvée par délibération en date du 21 décembre 2023.

Dépenses de personnel

MESURES LIEES AUX CARRIERES

MESURES NATIO- NALES

- Dans un contexte d'inflation, l'Etat a décidé depuis 2022 plusieurs mesures de revalorisation des traitements et des carrières des fonctionnaires, qui s'imposent à la collectivité.
- En 2024, la collectivité assumera en année pleine, notamment, les mesures suivantes :
 - **Revalorisation du point d'indice (+1,5%) et mesures dites « bas de grille »**, ayant pris effet au 1^{er} juillet 2023.
 - **Majoration de 5 points d'indice**, ayant pris effet au 1^{er} janvier 2024.

G.V.T.

Chaque année, le **Glissement Vieillesse Technicité** conduit à une hausse « mécanique » des dépenses de personnel.

FORFAIT MOBILITES DURABLES

En 2023, la collectivité a instauré le « **forfait mobilités durables** », destiné à soutenir les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail. **9 agents ont bénéficié de ce forfait pour l'année 2023, versé en janvier 2024.**

Autres charges de gestion courante

396 000 €

VIE ASSOCIATIVE

- **L'enveloppe consacrée aux subventions est reconduite à l'identique de 2023, à hauteur de 28 000 €.**
- Cette enveloppe comprend :
 - **Les subventions de fonctionnement aux associations.**
 - **Les subventions résultant de la mise en œuvre du « Ticket Sport Culture », dont le montant a été revalorisé de 20 à 50 € en 2021.**

COTISATION AU SIEA

- **L'extinction nocturne de l'éclairage public, effective depuis mi-octobre 2023, devrait impacter à la baisse la cotisation annuelle au SIEA.** La part variable de cette cotisation est en effet désormais calculée sur la base des consommations en année N de l'éclairage public, et non plus en année N-1.
- **Il n'y a pas, à ce stade, de programmation de travaux d'éclairage public sur l'exercice 2024.**

Autres charges de gestion courante

SUBVEN- TION AU GITE

- La **subvention au budget annexe** porte désormais **sur le seul gîte Castel de Valrose**.
- Le **montant prévisionnel de subvention s'élève à 40 000 €**, en forte baisse par rapport aux exercices précédents (95 000 € en 2023, 120 000 € en 2022, 160 000 € en 2021).
- Le niveau élevé de recettes exceptionnelles constaté en 2023 sur le budget annexe, repris en excédent de fonctionnement, contribue également à limiter le montant de cette subvention sur 2024.

SUBVEN- TION AU CCAS

- La **subvention au CCAS** fait l'objet d'une **légère augmentation, de 15 000 à 16 000 €**.

Au niveau comptable, il est à noter que ce chapitre intègre désormais les dépenses d'informatique, auparavant imputées au chapitre « Charges à caractère général » (40 000 €).

Autres charges

60 000 €

CHARGES FINAN- CIERES

- Une **stratégie de désendettement** avait été adoptée **sous le précédent mandat**, afin de disposer de la capacité d'endettement nécessaire à la réalisation de l'opération « Ecoles ».
- **Deux emprunts** ont été contractés pour ladite opération : **1M€ fin 2020 pour l'école maternelle, puis 1,5M€ fin 2022 pour l'école élémentaire.**
- A compter de 2024, ce dernier emprunt verra le remboursement de 4 échéances trimestrielles, contre 2 en 2023. En conséquence, les **charges financières (intérêts d'emprunts)** connaissent une **nette progression**, à hauteur de 60 000 €.

CHARGES SPECI- FIQUES

- Les estimations comprennent des remboursements au SIEA, de l'ordre de 5 400 €, faisant suite à des versements en doublon en 2022 (soldes sur travaux d'éclairage public).
- Afin de faire face à un éventuel aléa, des crédits supplémentaires sont inscrits à hauteur de 3 300 €.

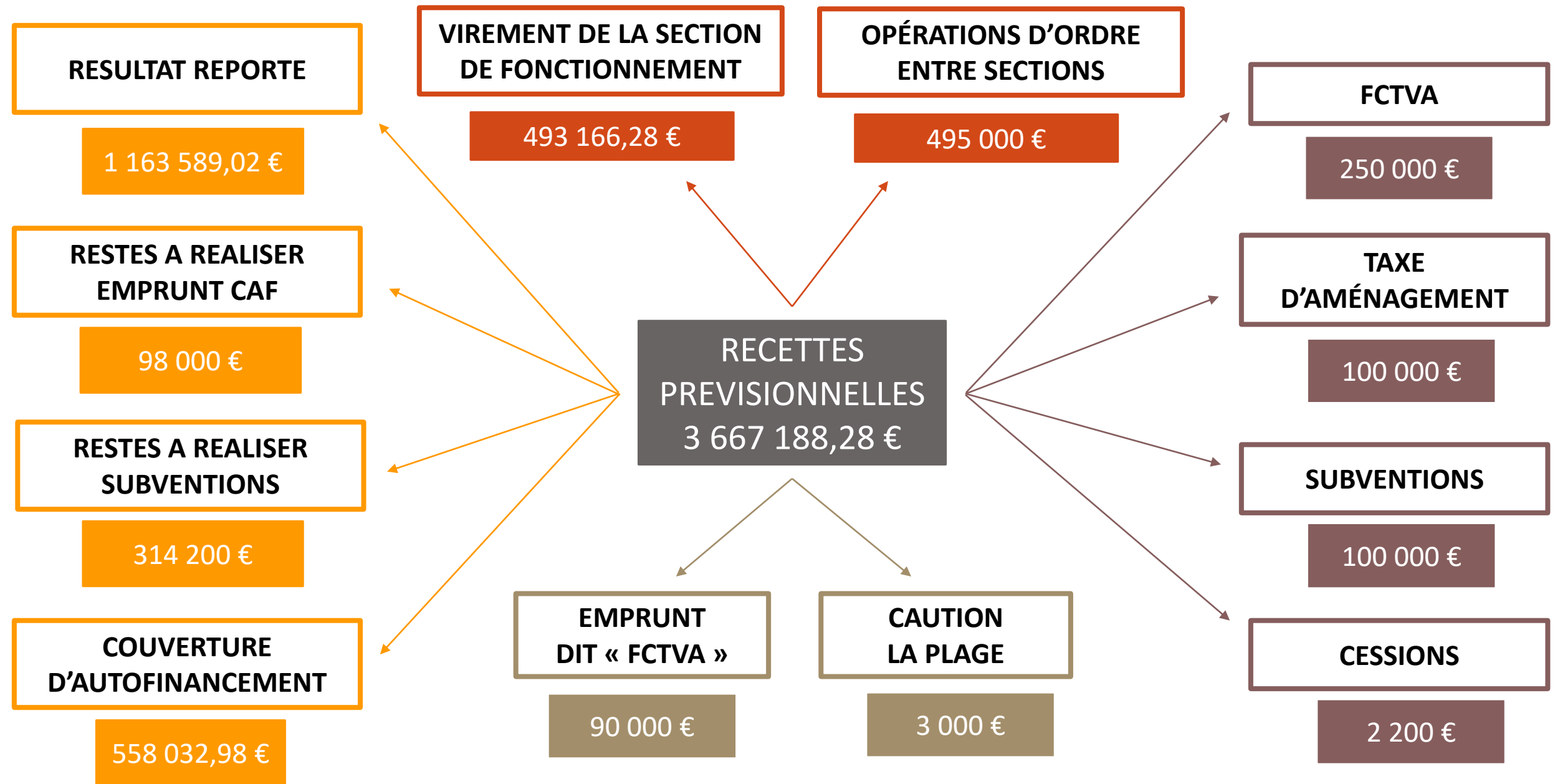
8 700 €

Budget principal « Ville »

En section d'investissement, le projet de budget s'équilibre à 3 667 188,28 €.

Ce montant inclut les restes à réaliser 2023, inscrits en crédits de report au BP 2024, qui s'élèvent à :

- 2 133 822 € en dépenses.
- 412 200 € en recettes.

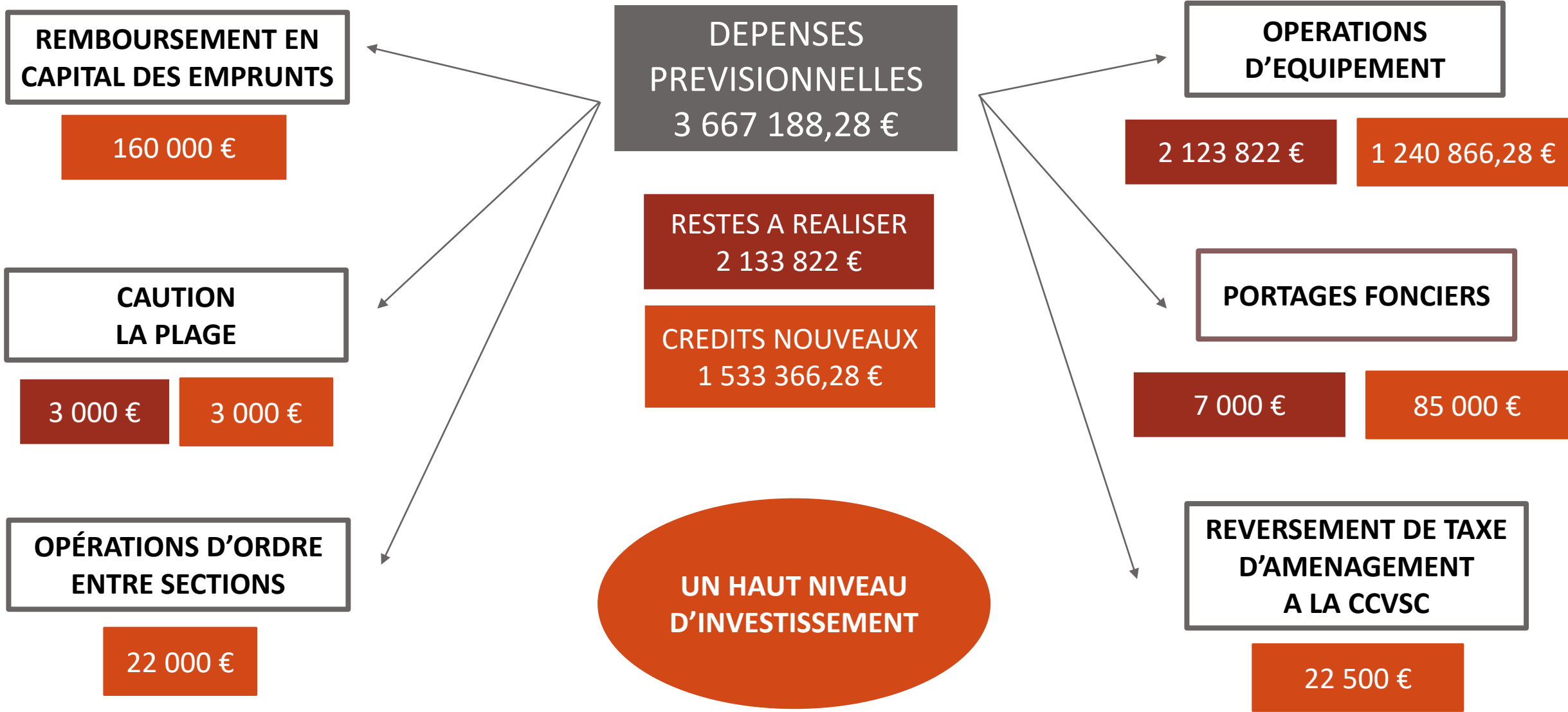


Recettes prévisionnelles

Emprunt de court terme dit « FCTVA »

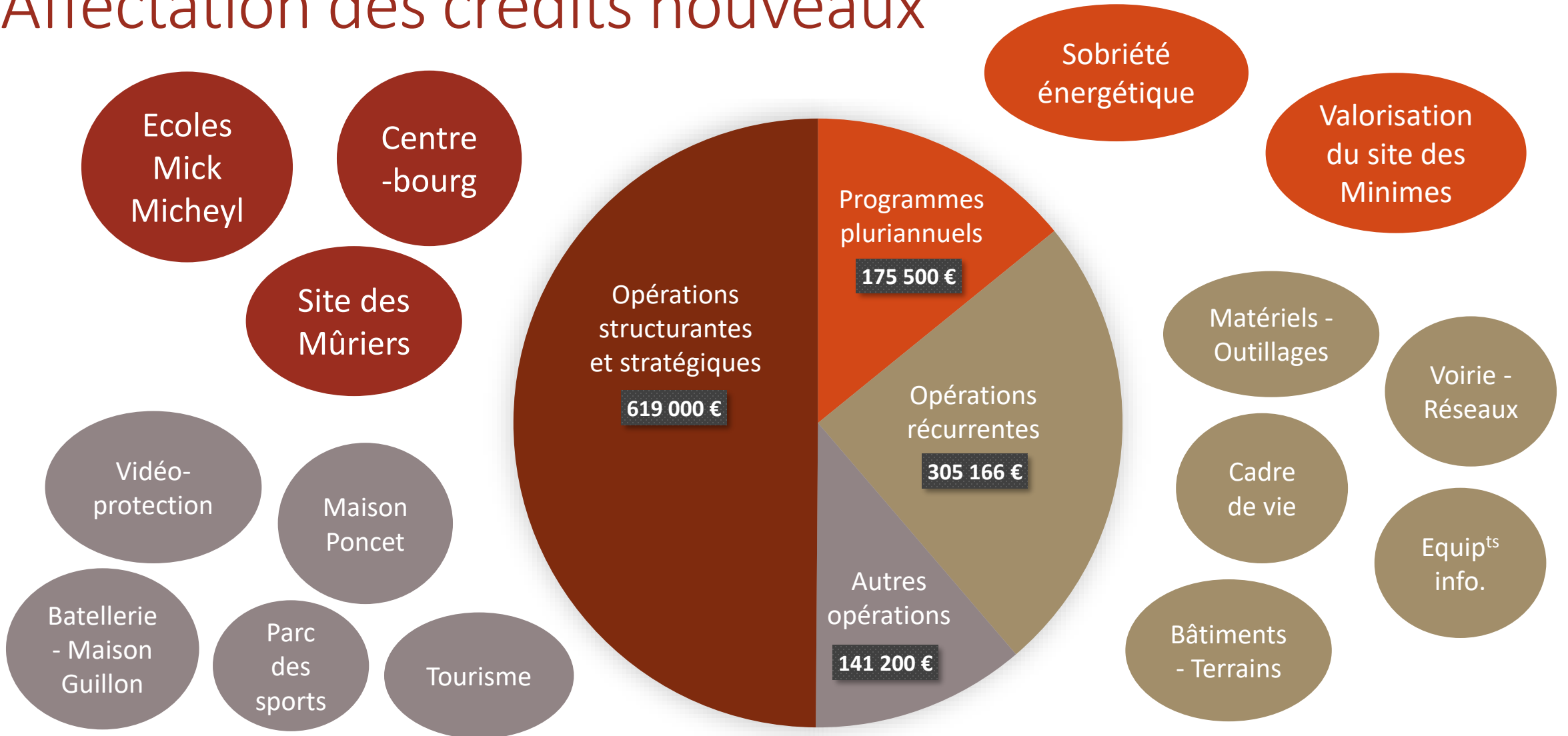
Le budget 2024 est construit avec un emprunt de 90 000 €, destiné au bouclage du financement de la reconstruction de l'école élémentaire :

- En cohérence avec les **orientations présentées lors du DOB 2024**, le recours à l'emprunt serait limité à un **emprunt dit « FCTVA »**.
- Cet emprunt serait à **rembourser à court terme**, en mobilisant les recettes de FCTVA à percevoir sur les exercices suivants (2025/2026).
- **Le montant inscrit au BP 2024** pourrait être ajusté lors de la réalisation de l'emprunt, en fonction de l'exécution budgétaire 2024, tant en dépenses qu'en recettes.



Opérations d'équipement

Affectation des crédits nouveaux



Opérations structurantes et stratégiques

ÉCOLES
MICK
MICHEYL

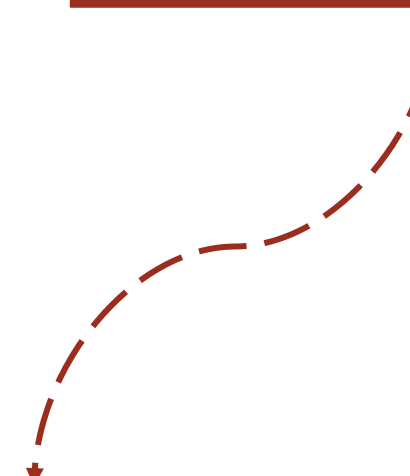
DÉPENSES	
RESTES A REALISER	CREDITS NOUVEAUX
1 451 168 €	371 000 €

SUBVENTIONS	
FINANCEUR	RESTES À RÉALISER
État	55 000 €
Région	104 000 €
CAF	64 000 €

EMPRUNT

98 000 € en restes à réaliser, pour le financement des locaux périscolaires (CAF, prêt associé à une subvention).

BILAN
PREVISIONNEL
GLOBAL



BILAN PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION DE RECONSTRUCTION DES ECOLES (au 28/03/2024)

COUT PREVISIONNEL GLOBAL

NATURE DES PRESTATIONS	HT	TTC
ETUDES & DIVERS	69 867,85 €	83 841,42 €
HONORAIRES Maîtrise d'œuvre, SPS, CT, AMO	749 499,76 €	899 399,71 €
TRAVAUX Marchés (15 lots)	5 339 241,21 €	6 407 089,45 €
DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS hors marchés	254 583,33 €	305 500,00 €
TOTAL OPERATION	6 413 192,15 €	7 695 830,58 €

Des **inscriptions de crédits depuis 2017**,
soit une **répartition**
sur **8 exercices budgétaires**

Des **recettes de FCTVA** de l'ordre
de **1,2M€** (majoritairement sur les
exercices 2023 à 2026)

Des **subventions** à hauteur
de **1,048 M€**

Un **recours à l'emprunt**
à hauteur de **2,6 M€**

**ETUDES
ET DIVERS**

Au 28/03/2024

NATURE DES PRESTATIONS	HT	TTC
ETUDES PREALABLES & DIVERS	69 867,85 €	83 841,42 €
Diagnostic amiante avant démolition Bâtimex	3 810,00 €	4 572,00 €
Levés topographiques Morel Géomètre	4 040,00 €	4 848,00 €
Géotechnique Alios	6 905,00 €	8 286,00 €
Etude de faisabilité Jean-Pierre Marielle	9 407,50 €	11 289,00 €
Etudes Eaux pluviales et Loi sur l'eau	8 212,50 €	9 855,00 €
Etude acoustique DB VIB	7 740,74 €	9 288,89 €
Jury Cinov	707,08 €	848,50 €
Lauréats perdants Design & Siz'ix	25 000,00 €	30 000,00 €
Publications des marchés Voix de l'Ain & autres JAL	4 045,03 €	4 854,03 €

HONORAIRES

Au 28/03/2024

NATURE DES PRESTATIONS	HT	TTC
HONORAIRES	749 499,76 €	899 399,71 €
Maîtrise d'œuvre Tectoniques & sous-traitants	635 830,00 €	762 996,00 €
CSPS COO	13 326,00 €	15 991,20 €
Contrôle technique Qualiconsult	19 990,00 €	23 388,00 €
Révision Honoraires MOE (estimation 6%)	40 118,76 €	48 142,51 €
Honoraires Mandat AMO SEMCODA - TO	40 000,00 €	48 000,00 €
Honoraires Mandat AMO SEMCODA - dossier imprévision NUGUES	735,00 €	882,00 €

Au 28/03/2024

TRAVAUX

NATURE DES PRESTATIONS	HT	TTC
TRAVAUX (marchés)	5 339 241,21 €	6 407 089,45 €
Travaux préparatoires (modulaires et classes)	8 623,64 €	10 348,37 €
Marchés de travaux Attribution initiale 14/10/2020	4 623 998,28 €	5 548 797,94 €
Avenants - 2021/2023 (réel)	183 952,62 €	220 743,14 €
Avenants - 2024 (prévisionnel)	123 000,00 €	147 600,00 €
Indemnité d'imprévision Entreprise NUGUES	78 000,00 €	93 600,00 €
Indemnités d'imprévision (prévisionnel)	13 000,00 €	15 600,00 €
Actualisation des prix (TO)	267 000,00 €	320 400,00 €
Aléas et imprévus	41 666,67 €	50 000,00 €

Impact de
l'inflation

Ecole
mat.

Ecole
élém.

Indemnité d'imprévision :
78 000 € HT.

- **Actualisation des prix :** 267 000 € HT (+12,6%).
- **Relance du lot Plâtrerie-Peinture :** + 110 000 € HT (+100%).
- **Indemnités d'imprévision :** 13 000 € HT (montant prévisionnel).

Avenants

- **Avenants approuvés, hors imprévision :** 4% du montant des marchés.
- **Avenants approuvés et prévisionnels, hors imprévision :** de l'ordre de 6,6% du montant des marchés.

TRAVAUX

Au 28/03/2024

NATURE DES PRESTATIONS	HT	TTC
DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS hors marchés	254 583,33 €	305 500,00 €
2020 - 2023 (réel)	146 250,00 €	175 500,00 €
2024 (demandes au BP - estimations)	108 333,33 €	130 000,00 €

Ex.

Ecole mat.

- Jeux extérieurs (36 000 €)
- Vidéoprojecteurs (6 000 €)
- Tables, chaises et bureaux pour 2 classes en R+1 (8 600 €)
- Vidéoprotection aux abords (8 200 €)
- Déménagement (17 000 €)

(coûts réels en TTC)

Ecole élém.

Groupe scol.

- Copeaux de bois pour la cour
- Système informatique et téléphonie
- Contrôle d'accès
- Vidéoprotection aux abords
- Déménagement

Aménagements des abords et des accès

Opérations structurantes et stratégiques

CENTRE-
BOURG

DÉPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
3 780 €	40 000 €

Etudes pré-opérationnelles à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté visant à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et de confortement du centre-bourg

Opérations structurantes et stratégiques

SITE DES MURIERS

Vers une zone de détente et de loisirs

DÉPENSES		
	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT		25 000 €
RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE (séparation Mûriers / Parc des sports)		155 000 €
PUMP-TRACK	107 054 €	28 000 €

SUBVENTIONS			
FINANCEUR	OBJET	RESTES A REALISER	CREDITS NOUVEAUX
Agence nationale du sport	Pump-track	34 200 €	Dossiers en cours d'instruction
État			
Région			

Programmes pluriannuels (AP/CP)

**SOBRIÉTÉ
ÉNERG.**

DÉPENSES
CREDITS NOUVEAUX
168 500 €

- Travaux d'éclairage LED sur les stades de football et les courts de tennis extérieurs (165 000 €)
- Reliquat 2023, pour Pompes à chaleur Air-Eau (3 500 €)

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	OBJET	CREDITS NOUVEAUX
État (fonds vert)	Pompes à chaleur (2023)	9 500 €
Département	Pompes à chaleur (2023) Eclairage LED (2024)	25 000 €

Programmes pluriannuels (AP/CP)



DÉPENSES
CREDITS NOUVEAUX
7 000 €

Reliquat 2023, pour Etude sur la restauration du clocher de la chapelle

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	OBJET	CREDITS NOUVEAUX
Département	Réfection de la calade (2023)	10 700 €

L'Autorisation de Programme prévoyait en 2024 la restauration du clocher. Compte tenu des capacités budgétaires de la Commune et de la nécessité d'identifier l'ensemble des sources de financement possibles, les travaux sont reportés en 2025.

Opérations récurrentes

BÂTIMENTS
ET
TERRAINS

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2023	14 220 €	
Année 2024		73 000 €

Ex.

- Mise en place de contrôles d'accès
- Changement de chaudières dans des biens acquis *via* l'EPF
- Equipements et petits travaux à la médiathèque
- Etude relative à l'église

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	OBJET	CREDITS NOUVEAUX
État	Réfection du sol de la salle des Expositions (2023)	1 800 €

Opérations récurrentes

CADRE
DE VIE

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2023	1 175 €	
Année 2024		2 000 €

Plantations d'arbustes

MATÉRIELS
ET
OUTILLAGES

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2023	9 626 €	
Année 2024		27 166,28 €

Ex.

- Vélo électrique et caméra piéton (ASVP)
- Réfrigérateur (chalet)
- Aspirateur à feuilles
- Equipements techniques divers

Opérations récurrentes

VOIRIES
ET
RÉSEAUX

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2022	1 020 €	
Année 2023	270 519 €	70 000 €
Année 2024		78 000 €

Mise en séparatif
des réseaux d'eaux
pluviales et d'eaux
usées dans le secteur
des Mûriers

Ex.

- Feu tricolore RD933C/Peleu
- Portique au sein du parc d'activités
- Aménagement du rond-point du Merle
- Travaux hydrauliques

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	OBJET	CREDITS NOUVEAUX
CCVSC	Réseau Eaux pluviales secteur des Mûriers	15 000 €

Opérations récurrentes

EQUIP.
INFORMA-
TIQUES

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2023	6 417 €	
Année 2024		55 000 €

Ex.

- Dotation de 12 PC pour les enseignants des écoles Mick Micheyl
- Dotation de 10 PC pour l'école élémentaire Mick Micheyl (utilisation par les élèves)
- Equipements et travaux d'amélioration divers sur infrastructures et réseaux informatiques

Autres opérations d'équipement

MAISON
GUILLON -
PARC DE LA
BATELLERIE

DÉPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
152 710 €	11 500 €

SUBVENTIONS	
FINANCEUR	RESTES À RÉALISER
CCVSC	15 000 €

- Aménagement de sécurité suite à la démolition des sanitaires
- Garde-corps
- Modification du compteur ENEDIS

DÉV^T DU
TOURISME

DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
2 000 €

Autres opérations d'équipement

VIDÉO-
PROTECTION

DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
12 700 €

- Implantation place de l'église
- Déplacement d'une caméra (pont)

SUBVENTIONS

FINANCEUR	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Région (2021)	28 000 €	
Département (2023)		8 000 €

MAISON
PONCET –
RUE DES
MINIMES

DÉPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
73 987 €	55 000 €

Travaux
de confortement
(aléa de chantier)

Autres opérations d'équipement



DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
60 000 €

- Reprise de toiture de l'ancien tennis couvert
- Aménagement des abords du skate-park, cheminements et sécurisation (démarrage de l'opération)

SUBVENTIONS			
FINANCEUR	OBJET	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Région	Skate-park (2021)	14 000 €	
Département	Aménagement d'ensemble (2024-2025)		30 000 €

Budget annexe « Gîte Castel de Valrose »

En section de fonctionnement, le projet de budget s'équilibre à 191 052,11 €.

Section de fonctionnement

Recettes

*Hébergements
touristiques*

*Gîte Castel
de Valrose*

CHAPITRE	OBJET	PREVISIONNEL 2023	PREVISIONNEL 2024
	TOTAL	203 445,97 €	191 052,11 €
013	Atténuations de charges	0 €	0 €
70	Produits des services	70 000 €	70 000 €
73	Impôts et taxes	0 €	0 €
74	Dotations - Participations	95 000 €	40 000 €
75	Autres prod. de gestion courante	0 €	0 €
77	Produits spécifiques	0 €	0 €
	Recettes réelles	165 000 €	110 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 500 €	3 000 €
002	Résultat reporté	35 945,97 €	78 052,11 €

Des recettes prévisionnelles
d'exploitation maintenues
à l'identique

Une subvention du budget
principal limitée à 40 000 €

Section de fonctionnement

Dépenses

*Hébergements
touristiques*

*Gîte Castel
de Valrose*

CHAPITRE	OBJET	PREVISIONNEL 2023	PREVISIONNEL 2024
	TOTAL	203 445,97 €	191 052,11 €
011	Charges à caractère général	137 400 €	90 000 €
012	Charges de personnel	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues	200 €	
65	Autres charges de gestion courante	27 700 €	29 000 €
66	Charges financières	1 500 €	1 500 €
67	Charges spécifiques	500 €	552,11 €
	Dépenses réelles	167 300 €	121 052,11 €
042	Opérations d'ordre entre sections	28 000 €	30 000 €
023	Virement à la section d'investis.	8 145,97 €	40 000 €

Des dépenses réelles portant sur un seul hébergement, en baisse de plus de 25%

Principaux postes de dépenses

Charges à caractère
général

90 000 €

Eau	2 000 €
Electricité	2 000 €
Gaz	20 000 €
Petits équipements, fournitures	4 900 €
Entretien, réparation, maintenance	3 800 €
Conciergerie	20 000 €
Blanchisserie	6 000 €
Entretien de la piscine	3 500 €
Entretien des espaces verts	2 500 €
Nettoyage des locaux	9 500 €
Commercialisation (Gîtes de France)	11 000 €
Assurance	600 €
Taxes foncières	2 000 €
Divers	2 200 €

Rente

29 000 €

Intérêts
d'emprunt

1 500 €

Résultat
d'exploitation
prévisionnel

- 51 000 €

*Le résultat d'exploitation est calculé
sans la subvention du budget principal.*

Budget annexe « Gîte Castel de Valrose »

En section d'investissement, le projet de budget s'équilibre à 86 630 €.

Ce montant inclut les restes à réaliser 2023, inscrits en crédits de report au BP 2024, qui s'élèvent à 14 630 € en dépenses (absence de restes à réaliser en recettes).

Section d'investissement

Recettes

N° de chapitre		RAR 2023 (reports)	Crédits nouveaux	TOTAL BP 2024
	TOTAL RECETTES	0 €	86 630 €	86 630 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		10 446,29 €	10 446,29 €
1068	Excédent de fonctionnement (couverture d'autofinancement)		4 183,71 €	4 183,71 €
13	Subventions d'investissement		2 000 €	2 000 €
040	Opérations d'ordre entre sections		30 000 €	30 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement		40 000 €	40 000 €

Subvention du Département au titre de la sobriété énergétique (connexion des chaudières et contrôle à distance)

Section d'investissement

Dépenses

N° de chapitre ou d'opé.		RAR 2023 (reports)	Crédits nouveaux	TOTAL BP 2024
	TOTAL DEPENSES	14 630 €	72 000 €	86 630 €
16	Remboursement d'emprunt		10 000 €	10 000 €
19	Travaux Castel de Valrose	14 630 €	59 000 €	73 630 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 000 €	3 000 €

PROGRAMME DE TRAVAUX

- **Connexion des chaudières** (achèvement)
- **Renouvellement Equipements et mobiliers** (crédits anticipés)
- **Garde-corps**
- **Déshumidificateur**
- **Remplacement Menuiseries, Volets, Peintures** (1^{ère} tranche)

Fongibilité des crédits

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

« Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil municipal peut déléguer au maire la **possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.** Le cas échéant, le maire informe le conseil municipal de ces virements de crédits dans sa séance la plus proche.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur cette délégation chaque année, lors du vote du budget primitif. »

PROPOSITION

- Donner possibilité à M. le Maire de **procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (ou d'opération à opération en investissement) dans la limite de 5% des dépenses réelles de chacune des sections**, aussi bien pour le budget principal que pour le budget annexe.
- Ces mouvements, qui peuvent faciliter les opérations, en fin d'exercice notamment, seraient neutres pour l'équilibre budgétaire. De fait, en M57, la fongibilité des crédits se substitue aux « dépenses imprévues ».